

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY  
DU 6 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué trente-et-un août deux-mil vingt-deux s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la salle du Quadrille sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 33**

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
BRIAUD Philippe	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
ROTUREAU Jacky		X		
FLEURY Félix	X			
MALGARINI Gwenaëlle		X		
CHOUTEAU Annie	X			
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky		X		FRUGIER M-Dominique
COCAULT Gaëlle		X		
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
TENET Christiane	X			
PAVAGEAU Didier	X			
ROUBY Guillaume	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald		X		
MOUSSELEKY Denis	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
BONNET Sébastien	X			
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie	X			
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VRIGNAUD Nadège			X	
VIAIN Didier		X		BRIAUD Philippe
BATY Annabelle	X			
DUBOIS Florent	X			

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :**

Nicolas MIMEAU et Philippe BRIAUD

Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	26
Pouvoirs	2
Quorum	17

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022**

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**1- PROPOSITION D'AVENANT À LA CONVENTION SAFER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2012 RELATIVE À SURVEILLANCE, À LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET À LA GESTION DES RÉSERVES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE BELLEVIGNY** *DÉLIBÉRATION 01*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant à la convention du 1er novembre 2012 relative à la surveillance, à la maîtrise foncière et à la gestion des réserves pour le compte de la Commune de BELLEVIGNY permettant de proroger son application jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**2- PROJET DE CESSION D'UN DÉLAISSÉ À L'ANGLE DE LA RUE DE L'ÉPINE ET DE L'IMPASSE DE LA PETITE FILÉE (DÉCLASSEMENT DU DÉLAISSÉ – ENQUÊTE PUBLIQUE ET FIXATION DES CONDITIONS DE VENTE)** *DÉLIBÉRATION 02*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le riverain situé à l'angle de la rue de l'Épine et de l'impasse de la Petite Filée s'est porté acquéreur d'un délaissé situé entre sa propriété et la voirie.

Ce délaissé n'a pas d'utilité pour la Commune et pourrait être rattaché à la propriété du riverain.

Le service du Domaine a évalué à 100 €uros le m<sup>2</sup> le prix du terrain en cas de vente.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et décide :

- De lancer l'enquête de déclassement du domaine public et reclassement dans le domaine privé communal en vue de la vente ;
- De fixer à 50 € le m<sup>2</sup> net vendeur le prix de vente en cas de non-opposition au projet considérant que le terrain n'est pas aménagé ni viabilisé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tout acte relatif à cette affaire.

**3- VENTE D'UNE PARCELLE AU DÉPARTEMENT BOULEVARD DE LA VIE POUR LA RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT ROUTIER SUR LA RD 101** *DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement routier nécessaire pour le passage des convois exceptionnels sur la RD 101 à l'angle du boulevard de la Vie et de l'avenue Atlant'Vie, le Département nous a sollicité pour acquérir une partie de la parcelle 019 ZB 438.

Le service du Domaine a évalué à 30 €uros hors taxes le m<sup>2</sup> le prix du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte pas cette rétrocession au prix indiqué par le service du Domaine ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à cette affaire.

#### **4- VENTE D'UNE PARCELLE RUE DU PONT CAILLAUD POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT PROGRAMMÉE** *DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'Opération d'Aménagement Programmée du Pont Caillaud, le cabinet MILLET, promoteur de l'opération, a sollicité l'achat de la parcelle cadastrée 279 AC 148 appartenant à la Commune.

Cette parcelle classée en UBa au PLUI-H, d'une surface de 261 m<sup>2</sup>, a été évaluée à 13 500 €uros hors taxes par le service du Domaine.

L'acquéreur potentiel propose le prix de 10 091 €uros dont 2 000 €uros à l'agent intermédiaire soit 8 091 €uros net vendeur.

Considérant que la parcelle ne dispose pas d'un accès normal (droit de passage brouette sur terrain privé), le prix proposé par le Domaine semble trop fort.

Il est proposé de vendre la parcelle au prix de 10 091 €uros net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes en ce sens et signer tout acte relatif à cette affaire.

#### **5- VENTE D'UN DÉLAISSÉE À LA CROISÉE DES BARRES AU SEUL RIVERAIN DÉSSERVI** *DÉLIBÉRATION 05*

Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la parcelle 019 AC 124 à la Croisée des Barres a sollicité l'achat d'une partie du chemin d'exploitation n° 105 (parcelle 019 AI 057) étant le seul à utiliser cette partie.

Après examen sur place, il s'avère, en effet, que la Commune n'a plus d'intérêt à conserver cette partie de chemin d'environ 170 m<sup>2</sup>.

Le service du Domaine a évalué à 40 €uros le m<sup>2</sup> ce terrain, ce qui ne semble pas adapté à sa destination de simple accès de desserte à une propriété.

Considérant l'avantage de se défaire d'un espace à entretenir, un prix de 2 €uros le m<sup>2</sup> pourrait être proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De proposer l'acquisition de la partie de la parcelle 019 AC 057 à 2 €uros le m<sup>2</sup> net vendeur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute acte relatif à cette affaire.

#### **6- VENTE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE AUX RIVERAINS CARREFOUR RUE DE L'ÉPINE ET RUE DE LA GRAVETTE** *DÉLIBÉRATION 06*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement rue de l'Épine, des délaissés pourraient faire l'objet d'une rétrocession aux riverains.

Ces délaissés consistent en des trottoirs surélevés et ne sont utilisés que par les propriétaires des maisons.

Le service du Domaine a évalué à 10 €uros le m<sup>2</sup> le prix de cession possible.

Considérant l'intérêt de ne pas conserver de délaissés inutiles au domaine public et la charge d'entretien qu'ils représentent, il est proposé de les rétrocéder à l'€uro symbolique aux propriétaires des maisons concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition,
- Décide de lancer une enquête de déclassement du domaine public pour permettre le rétrocession,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

## **7- VENTE ET ÉCHANGES DE TERRAINS AU RECRÉDY DANS LE CADRE D'UN REMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉS ET DE LA SUPPRESSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DÉLIBÉRATION 07**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un remembrement de propriété a été proposé dans le secteur du Recrédy dans le but de supprimer une servitude de passage sur le terrain de la commune, 019 AH 079.

Après examen du projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'échange sans soulte de terrain avec l'indivision ORCEAU :
  - ✓ La Commune acquiert les parcelle 019 AH 075, 019 AH 078 et 019 AH 076 pour une surface de 137 m<sup>2</sup>
  - ✓ L'indivision ORCEAU acquiert la parcelle 019 AH 082 pour 211 m<sup>2</sup> (avis Domaine : estimation de 40 €uros hors taxes le m<sup>2</sup>).
- Approuve la vente de la parcelle 019 AH 081 à M. & Mme Maxime RAMBAUD au prix de l'€uro symbolique en échange de la suppression de la servitude de passage sur la parcelle 019 AH 079 (avis du Domaine : estimation de 10 €uros hors taxes le m<sup>2</sup>)
- Approuve la vente de la parcelle 019 AH 080 à l'indivision BELLOEUVRE au prix de 1 000 €uros hors taxes (conforme à l'avis du Domaine)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces affaires.

## **8- ACHAT D'UNE PARCELLE 279 ZN 026, ROUTE DE LA MORINIÈRE DÉLIBÉRATION 08**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la liaison douce reliant les villages de la Grange et du Plessis au sentier de la Mortayère, l'acquisition de la parcelle 279 ZN 026 de 1 240 m<sup>2</sup> permettrait de créer une portion piétonne supplémentaire sécurisée le long de la route de Morinière.

Un accord a été trouvé sur la base de 500 €uros net vendeur.

Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt de cette acquisition, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce projet aux conditions sus énoncées,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

**9- VERSEMENT D'UN ACOMPTE AUX ECOLES PRIMAIRES PRIVEES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE 2022/2023** *DÉLIBÉRATION 09*

En ce début d'année scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal comme les années précédentes, de voter un acompte au titre de la subvention "fournitures scolaires" 2022/2023 pour les écoles privées de BELLEVIGNY.

Il propose de verser environ la moitié de la subvention accordée pour l'année scolaire 2021/2022, soit :

- École privée Belleville (OGEC) : 4 000,00 €
- École privée Saligny (OGEC) : 2 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de verser d'un acompte de la subvention « fournitures scolaires » pour les écoles privées.

**10- CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE BRIAND »** *DÉLIBÉRATION 10*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du « lotissement rue Briand » sont achevés.

Considérant que le déficit de ce lotissement, soit 36 948,57 €uros a été pris en charge par le budget "Général" sur l'exercice 2022, il propose de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer le budget annexe « lotissement rue Briand » au 31/12/2022.

**11- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
  - ✓ Parcelle 019 AB 019  
M. Matthieu POTIER → Melle Emma BRENON
  - ✓ Parcelle 019 AI 164  
M. Jean-François POIRAUD → M. & Mme Pierre GUITTET
  
- Commune déléguée de Saligny
  - ✓ Parcelle 279 ZW 509  
Europe Investissement → Mme Perrine GRANDJEAN
  - ✓ Parcelle 279 ZW 508  
Europe Investissement → M. & Mme Julien ALLAIN
  - ✓ Parcelles 279 AC 256 – 279 AC 259 – 279 AC 261  
M. & Mme Bernard GIRARD → M. Hugo SICARD & Mme Océane MORILLON

**15- RAPPORT DES COMMISSIONS**

**A- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN)**

Michel ALLAIN évoque :

- Les liaisons douces route de Montaigu et boulevard de l'Industrie : présentation du

projet qui fera l'objet d'une présentation aux riverains allée de la Verdure, route de Montaigu et boulevard de l'Industrie

- École le Sablier du Frêne : la structure « panneaux photovoltaïques » est montée, les panneaux devraient être installés aux vacances
- Étang des fontaines : une nouvelle table en plastique recyclée a été installée (1<sup>ère</sup> de ce type)
- Sentier pédestre : nouveau marquage du sentier du bourg pour continuité avec le sentier des 2 fontaines
- Les plantations prévues en 2022 ont été reportées et programmées car le Département rencontre des difficultés en approvisionnement des plants.
- Les rendez-vous pour le climat (2<sup>ème</sup> édition)

#### B- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal de la reprise de la livraison des colis de poisson le 14 septembre.

#### C- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN évoque la distribution du programme de la « semaine bleue » qui se déroulera du 3 au 7 octobre prochain.

À L'EHPAD l'Orée du Bocage, le porte du masque par le personnel n'est plus obligatoire depuis le 19 août.

#### D- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal

- sur les effectifs scolaires de la rentrée 2022/2023 :

		Rentrée 2022/2023
<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>	Maternelle Publique Les Chaumes	62
	Elémentaire Publique Les Chaumes	136
	<b>Total</b>	<b>198</b>
	Maternelle Publique le Sablier du Frêne	55
	Elémentaire Publique Le Sablier du Frêne	87
	<b>Total</b>	<b>142</b>
	Maternelle Privée St Augustin	64
	Elémentaire Privée St Augustin	114
	<b>Total</b>	<b>178</b>
	Maternelle Privée Le Sacré Cœur	52
Élémentaire Privée Le Sacré Cœur	82	
<b>Total</b>	<b>134</b>	
<b>TOTAL ÉCOLES PRIMAIRES</b>		<b>652</b>
<b>COLLEGE</b>	6 <sup>ème</sup>	158
	5 <sup>ème</sup>	169
	4 <sup>ème</sup>	160
	3 <sup>ème</sup>	121
	<b>Total</b>	<b>608</b>
<b>TOTAL ELEVES</b>		<b>1260</b>

- la pause méridienne : stabilité des personnels
- les zones « non-fumeur » aux abords et accueils de loisirs ont été mis en place

#### **E- Enfance – Familles**

Marie-Dominique VILMUS évoque :

- La fête de l'été à la micro-crèche « le Petit Prince »
- La P'tite Escale (lieu d'accueil enfants parents itinérant)
- Le Conseil Municipal des Jeunes qui va se réunir pour lancer les réflexions et actions

#### **F- Culture – Communication**

##### **Culture :**

Jean-Luc LARDIÈRE évoque :

- Le festival « l'Air d'en Rire » avec deux spectacles à Bellevigny : Marc-Antoine LE BRET et Oldelaf et Arnaud JOYET

##### **Communication :**

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal sur :

- La soirée d'accueil des nouveaux arrivants qui se déroulera le vendredi 7 octobre à 19 heures
- La vidéo « Jeanne de Belleville » réalisée par Denis MOUSSELEKY

#### **G- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)**

Nicole DURAND-GAUVRIT évoque la poursuite des travaux d'aménagement de la rue de l'Épine.

Patrick SIMON informe le Conseil Municipal de la fin des travaux d'aménagement de la route de Nantes et des projets à venir :

- Rue Georges Clemenceau
- Rue de Gaule : plateau au carrefour de l'allée du Parc

#### **H- Sports-Vie Associative ( Philippe BRIAUD)**

Philippe BRIAUD informe le Conseil Municipal sur

- Les circuits pour la Joséphine 202 : 2 parcours (5 km et 8 km) ont été définis sur Belleville (du 1<sup>er</sup> au 8 octobre) et le 9 octobre à la Roche sur Yon (marche et course).
- La Fête de la Brouette au 15 août : succès populaire malgré le feu d'artifice non tiré compte tenu de la sécheresse.
- Les activités associatives sportives et de loisirs ont repris.

## **I- Patrimoine (Félix FLEURY)**

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal des difficultés pour trouver des entreprises et des offres de prix convenables pour la rénovation de la salle d'activités, centre de loisirs et rénovation thermique de la Mairie de Saligny.

Il informe également le Conseil Municipal que les travaux de la salle des fêtes (extension des réserves) devraient démarrer début octobre.

## **16- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Médecins : la borne de téléconsultation est désormais disponible à la pharmacie de Bellevigny, boulevard de la Vie (possibilité d'accéder à un médecin généraliste sans rendez-vous en moins de 15 minutes).  
La poursuite de la recherche des médecins se fait en concertation avec l'ARS et de la Département.
- L'opération « crèche » est lancée ; attente d'une esquisse en septembre
- Projet « ombrière école des Chaumes » : opération économiquement non réalisable dans les conditions actuelles.
- Vandalisme : la gendarmerie a interpellé 9 mineurs qui essayaient de détruire du mobilier urbain. 6 provenaient des communes alentours. Les parents ont été prévenus ainsi que les maires des communes concernées.
- Personnel communal :
  - ✦ Services techniques : arrivée de Samuel ROCHETEAU (bâtiments)
  - ✦ Services administratifs : départ de Romain CLAIRGEAUX (comptabilité) remplacé par Claudie ROBIN
- Entrée d'agglomération : la commission Voirie a validé le déplacement pour raisons de sécurité des de 2 panneaux d'entrée d'agglomération :
  - ✦ Route de Montaigu : entre le rond-point de l'échangeur et le rond-point du Recrédy
  - ✦ Route de Saint Denis avant le rond-point de Chantemerle

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :*



1. Proposition d'avenant à la convention SAFER du 1<sup>er</sup> novembre 2012 relative à la surveillance, à la maîtrise foncière et à la gestion des réserves pour le compte de la Commune de Bellevigny
2. Projet de cession d'un délaissé à l'angle de la rue de l'Épine et de l'impasse de la Petite Filée (déclassement du délaissé -enquête publique et fixation des conditions de vente)
3. Vente d'une parcelle au Département boulevard de la Vie pour la réalisation d'un aménagement routier sur la RD 101
4. Vente d'une parcelle rue du Pont Caillaud pour la mise en œuvre d'une Opération d'Aménagement Programmée
5. Vente d'un délaissé de chemin à la Croisée des Barres au seul riverain desservi
6. Vente d'un délaissé de voirie aux riverains carrefour rue de l'Épine et rue de la Gravette
7. Vente et échanges de terrains au Recrédy dans le cadre d'un remembrement de propriétés et de la suppression d'une servitude de passage
8. Achat de la parcelle 279 ZN 026, route de la Morinière.
9. Versement d'un acompte « subvention fournitures scolaires » pour les écoles privées – année 2022/2023
10. Clôture du budget annexe « lotissement rue Briand »

*Suivent les signatures*

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif